



MICROFICHE N°

05831

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

REPUBLIQUE MALTAISE
LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA PRODUCTION

PROJET DE CREATION D'UNE STATION DE MAINTIEN DES
VARIETES ET DE PRODUCTION DE
SUBSTANCES MARAICHERES

1974

République Tunisienne
-
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
-
DIRECTION DE LA PRODUCTION
VEGETALE.
-

PROJET DE CREATION D'UNE STATION DE MAINTIEN
DES VARIETES ET DE PRODUCTION DE SCIENCES
MARAICHERES.

Février 1963

Projet de création d'une station de maintien
des variétés et de production de semences
maraichères.

I/ PRESENTATION DU PROJET :

- Intitulé du projet : Maintien des variétés et production de semences maraichères.
- Objectif principal du projet : Maintien des variétés et production de semences.
- Activités secondaires du projet : Recherche et développement de l'Agriculture.
- Pays bénéficiaires : Gouvernement tunisien
- Agence responsable de l'exécution du projet : Ministère de l'Agriculture
- Durée du projet : 4 ans.

II/ JUSTIFICATION :

La réussite d'un programme ayant pour objectif le développement de l'industrie des semences est conditionnée par un certain nombre de facteurs liés très étroitement les uns aux autres.

En effet, pour assurer le succès à une pareille action qu'est la promotion du secteur semencier, il faut garantir au préalable la mise en place des composantes suivantes :

- Un programme efficace de recherche et de sélection génétique.
- Des moyens permettant d'assurer la conservation des variétés mises au point, et leur multiplication sur une échelle satisfaisante.
- Des moyens de conditionnement et de stockage des semences de base permettant de les faire parvenir aux utilisateurs dans les conditions les meilleures.
- Un système de contrôle et de certification des semences permettant d'assurer la qualité des semences produites et commercialisées dans le pays.

.../...

Par ailleurs, la création d'une nouvelle variété reconnue pour sa stabilité, sa distinction, son homogénéité et sa valeur culturelle pour le pays, nécessite sa multiplication et son maintien d'une manière rigoureuse afin de conserver les caractères pour lesquelles elle a été retenue. Or, de telles activités sont inexistantes pour les cultures maraichères.

Il ya lieu de remarquer à ce sujet, que certaines variétés de semences maraichères qui ont été sélectionnées par l'INRAE n'ont pu être multipliées en quantité suffisante pour entrer dans le circuit de production. L'état des espèces en question se présente ainsi :

Espèces	Variétés	Date de sélection	Observations
Melon	Melon de Béja	1977	
	Ariana 72	1972	
Tomate	M.telle	1975	CO-Obtention avec INRA-FRANCE
	Hybride Jalta	-	Pas de multiplicateurs pour cet hybride.
Concombre riment	Variété locale	1978	
	Mabli	1979	
	Laorba	1977	
	Seldi	1976	
	Baklouti	-	En cours de sélection
	Mesri	-	" "
	D'narat	-	" "
	Chazabi	-	2 hybrides dont la production n'a pu être assurée.
	Bargou		

Par ailleurs, la création du dit projet permettra de rendre le secteur des semences plus dynamiques, avec éventuellement une orientation internationale car il ne faut pas perdre de vue que les conditions climatiques de la Tunisie sont comparables sinon similaires aux meilleures régions productrices de semences d'espèces maraichères dans le monde. Ceci nous permettra de réduire nos importations qui se sont chiffrées à 739.916 D en 1981 et 1.255.000 D en 1982, et se transformer en un exportateur potentiel, du moins, pour certaines espèces. Les importations se limiteront ainsi aux espèces dont la multiplication est délicate tels que les hybrides (ANNEXE II)

.../...

En outre, la création de cette nouvelle structure doit assurer l'approvisionnement régulier en semences-mères pour les organismes de production et ce en années où les conditions climatiques ne sont pas favorables, contribuant ainsi à stabiliser la production de semences dans le pays. Il renforcera entre autre les liaisons et la coordination entre :

- la recherche et la production de semences à grande échelle.
- La recherche et la vulgarisation.
- la recherche et le système de contrôle et de certification des semences.

II Moyens à mettre en oeuvre

Le projet prévoit la création d'une station d'une superficie de 500 Ha environ qui pourrait intéresser la multiplication des semences pré-base des espèces les plus importantes à savoir pour les espèces maraichères : Tomate, Piment, Melon, petit-pois, Oignon, Fève et Ail, ceci dans le cadre d'un assolement adéquat.

Il prévoit entre autres le personnel technique suivant:

1- Experts étrangers :

- 1 expert Directeur du projet (production et multiplication de semences)
- 1 expert associé (technologie de conditionnement et de stockage de semences)
- 1 consultant phytopathologiste .

2- Personnels tunisiens : Il ya lieu de prévoir en plus des homologues aux différents experts internationaux, un personnel technique suffisant se composant de : Ingénieur-adjoints, Adjoints techniques, Mécaniciens et ouvriers spécialisés, Frais de missions et autres.

III Réalisation échelonnée du projet :

La période allouée au dit projet sera de 4 ans. Les actions de production et de multiplications de semences maraichères pré-bases seront entreprises pour le G.I.I sur la station qui sera créée à cette fin. Pour ce qui est des multiplications ultérieures des semences elles seront réalisées par contrats de multiplications avec les agriculteurs privés.

Les opérations de contrôle et de certification seront faites par le laboratoire de Contrôle de semences.

Le plan d'action par année retenu est le suivant :

-1ère année : à partir des semences mères fournies par l'INRAT production des semences maraichères et fourragères pré-bases.

-2ème année : production et conditionnement des semences de base des principales espèces maraichères soit sur la station du GIL, soit par contrats de multiplication.

-3ème année : production des semences appartenant à d'autres catégories (semences certifiées, semences standard ou commerciales). Contrôle et certification.

4ème année : initiation d'un programme de multiplication des semences appartenant à d'autres espèces.

Plan de Financement :

Le plan de financement proposé figure sur l'annexe III du présent projet, et a été évalué à une valeur totale de 1.260.500 dinars répartis comme suit :

-Contribution tunisienne 735.000

-Contribution étrangère :

.Prêt pour équipements 340.000

.Don (salaires experts et bourses)

165.500

total 1.260.500

ANNEAU I

Schéma de production de Semences

ORGANISME HEREDITAIRE

OPERATION

Création de variétés

Phase I

S.E

INRAT

Maintien des variétés et production de semences
maraichères pré-bases.

Phase II

S.M1

Station de maintien
des variétés et pro-
duction de semences
maraichères pré-bases

S.M2

Multiplication à grande
échelle.

Organismes mul-
tiplicateur

Phase III

S.B

S.C(S.C1, et S.C2)

Phase IV

Production à grands
échelle.

Agriculture,
agro-combinats,
UCP, autres.....

Abréviations :

- S.E - Semences épurées
- S.M1 - Semences mères de 1ère génération
- S.M2 - " " de 2ème génération
- S.B. - Semences de base
- S.C - Semences certifiées de 1ère et 2ème génération.

ANNEXE II

IMPORTATION DES SEMENCES VÉGÉTALES

ANNÉES 1981-1982

	1981		1982	
	quantité en Kg	Valeur en DT	Quantités en Kg	Valeur en DT
I Semences Sélectionnées				
(hybrides non compris)				
Aubergine	30	268,11	290	2591,73
Courgette	126,25	430,638	1378	4700,34
Lelon	2763,5	13729,068	5714	28387,08
Pastèque	55865,5	24594,75	65.000	292500,00
Haricot	5360	4828	9750	8775,00
Fisient	1162	15174,558	2262	29539,46
Petit-Pois	5000	2277	200.000	91080,00
Tomate	5884,4	72925,29	6733	83442,06
Cignon	2158	13265,226	3540	21760,38
Ail	-	-	-	-
Letterave	328	785,781	880	2114,64
Blatte	-	-	500	1156,50
Cardon	230	926,325	550	2215,08
Carotte	1672,75	7060,675	4000	16884,00
Celeri	83,5	543,334	400	2602,80
Chicorée	127	521,208	350	1430,40
Chou	1149,5	4138,2	2000	7200,00
Chou-Brocoli	-	-	260	1301,04
Chou-Fleur	229	5387,454	700	16468,20
Chou-rave	50	186,3	320	1192,32
Concombre	101	322,695	230	734,85
Cornichon	10	40,23	214	860,85
Courge	269,5	1669,091	200	867,60
Endive	1980	3332,34	3215	5410,80
Fenouil	297	1387,287	800	3736,80
Fève	10.000	4860	40.000	19440,00
Gombo	-	-	400	-
Laitue	608	3376,224	1084	6019,38
Persil	10725,25	22234,220	580	1526,05
Peirosem	100	826,2	452	3734,37
Poirée	15	34,695	1000	2313,00
Radis	740	1498,5	15000	30375,00
Sabel	9130	14133,24	15000	23220,00
Fraisier	4.192.000	132048	4000.000	126000,00
S/Total	-	358.804,641	-	839586,19
II Hybrides				
Aubergine	1	105,63	62	6549,48
Courgette	260	4827,42	125	2320,83
Lelon	268	83817	286	89446,50
Fisient	15	7274,81	188	218951,91
Tomate	125,5	81057,43	339	91177,65
S/Total	-	177112,29	-	408146,37
Total Général	-	535916,931	-	1.255.000 ^D

FIN

9

VUES